



Circulaire 7011

du 28/02/2019

Appel aux candidats à une désignation en qualité de conseiller pédagogique transversal pour l'enseignement fondamental au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 11/02/2019 au 01/03/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 01/03/2019
Information succincte	sélection du conseiller pédagogique transversal pour l'enseignement fondamental
Mots-clés	conseiller pédagogique - transversal - enseignement fondamental

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
Ens. officiel subventionné	Maternel spécialisé Primaire spécialisé	
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel		

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zoneLes organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie - Bruxelles - Didier Leturcq - Directeur général adjoint

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
HEBRANT Pierre	SGEOWB - SCSP	0484/292 004 hebrant.sge@gmail.com

Objet : Appel aux candidats à la fonction de Conseiller pédagogique au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous trouverez annexé à la présente l'appel tel que publié au Moniteur belge de ce 11 février 2019 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures à une désignation à une fonction de Conseiller pédagogique transversal au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé, pour le 1 mars 2019 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi (ce délai est un délai de rigueur), à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
À l'attention de Monsieur Didier LETURCQ
Boulevard du Jardin Botanique, 20/22
1^{er} étage
1000 BRUXELLES

Le formulaire nécessaire à l'introduction des candidatures est disponible à l'adresse suivante :

www.wallonie-bruxelles-enseignement.be

Le formulaire nécessaire à l'introduction des candidatures est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26822>

Je vous invite à assurer une large diffusion du présent appel auprès des membres du personnel de votre établissement.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Didier LETURCQ
Directeur général adjoint

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Appel aux candidat(e)s relatif à une désignation en qualité de Conseiller pédagogique transversal au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Communauté française

Le présent appel est lancé en application des dispositions du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux Cellules de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et au statut des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des Conseillers pédagogiques.

Le Service de Conseil et de Soutien pédagogiques est coordonné par le Directeur général adjoint du Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les conseillers pédagogiques bénéficient d'un congé pour mission en application des dispositions de l'article 5 du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux conditions fixées par ce décret.

L'évolution réglementaire actuelle et future (Pacte d'excellence) oblige la fonction à évoluer et à acquérir un caractère plus transversal. Ainsi, le Conseiller pédagogique devra non seulement exécuter des tâches en lien avec le plan de pilotage des écoles en collaboration avec les DCO (délégués aux contrats d'objectifs), les missions diagnostiques du SGI (Service général de l'Inspection), les évolutions réglementaires et pédagogiques subséquentes à l'entrée en vigueur du Pacte d'excellence mais devra aussi adopter une position plus « méta » vis-à-vis de l'organisation de l'école. Il s'agit ainsi d'adopter une posture d'observation et d'analyse de l'entreprise socio-éducative afin d'en comprendre les rouages et articulations ; ensuite vient le moment d'émettre des hypothèses adossées notamment à la littérature académique et de proposer des pistes d'amélioration.

Le candidat aura à cœur de mettre en preuve les qualités dont il se prévaut et sur lesquelles il assoit la légitimité de sa candidature. Cette mise en preuve reposera sur la présentation et l'explicitation de documents personnels probants relatifs à sa réflexion et à son action pédagogiques.

DESCRIPTION DE LA MISSION ET PROFIL

Voir description jointe en annexe 3 de la présente circulaire.

CONDITIONS REQUISES :

Les candidat(e)s à la fonction de conseiller pédagogique au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent avoir introduit leur candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel.

Les Conseillers pédagogiques au sein du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont désignés par la Gouvernement parmi :

- les membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique et du personnel social des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- les membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- les membres du personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En application des dispositions du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les candidats à l'emploi de conseiller pédagogique doivent être nommés à titre définitif dans le réseau Fédération Wallonie-Bruxelles, en activité de service ou en disponibilité par défaut d'emploi. Une expérience de Chef d'établissement et la détention d'un master en sciences de l'éducation sont des atouts supplémentaires.

POSTES A POURVOIR :

Enseignement fondamental ordinaire

1. Conseiller pédagogique transversal : 1 poste

FORME ET DELAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste au :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
À l'attention de Monsieur Didier LETURCQ
Boulevard du Jardin Botanique, 20/22
1er étage
1000 BRUXELLES

Les candidatures doivent être introduites sous pli recommandé, **jusqu'au 1 mars 2019 au plus tard (date de la poste faisant foi).**

Les candidatures introduites après cette date ne seront plus prises en considération.

Les candidatures doivent être complétées conformément aux modèles ci-annexés (annexes 1 et 2).

Les candidat(e)s sont invités à y préciser les éléments qui ont contribué à leur assurer une formation et une expérience qui répondent au profil de la fonction à conférer.

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés.

INFORMATIONS UTILES

1. La sélection des candidats s'effectue par :

1.1 L'examen du dossier qui se basera sur les critères suivants :

- documents probants de mise en preuve
- diplôme et nomination dans l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en rapport avec la fonction sollicitée ;
- ancienneté de fonction/service ;
- motivations ;
- mention éventuelle au signalement et/ou au rapport d'inspection ;
- carrière (plane ou variée) ;
- formations suivies ;
- publications éventuelles ;
- diplômes, certificats, brevets complémentaires obtenus ;
- expérience dans la formation d'adultes ;
- expériences diverses.

1.2 Pour les candidats qui seront retenus lors de l'examen du dossier, un entretien avec des membres du Service général de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se déroulera durant le mois de mars 2019.

Cet entretien tentera de percevoir au mieux :

- les motivations du candidat ;
- ses qualités humaines et ses compétences relationnelles ;
- ses compétences pédagogiques et ses compétences administratives ;
- ses compétences techniques.

2. La désignation et la prise de fonction sont prévues pour le 1^{er} septembre 2019.

Formulaire de candidature à la fonction de

**Conseiller pédagogique transversal au sein du Service de Conseil et de Soutien
pédagogiques de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

A renvoyer (par envoi recommandé) **au plus tard pour le 1 mars 2019** à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
À l'attention de Monsieur Didier LETURCQ
Boulevard du Jardin Botanique, 20/22
1er étage
1000 BRUXELLES

NOM :

.....

Prénom :

.....

Adresse : rue n°

Code Postal : Localité :

Numéro de tél/de GSM :

.....

Adresse Email :

.....

Date de naissance :/...../.....

Etablissement où vous êtes affecté(e) (intitulé et adresse complète) :

.....
.....
.....

Fonction de nomination :

.....

Fonction exercée actuellement :

.....

Titres obtenus et établissements les ayant délivrés :

.....
.....
.....
.....

Langue dans laquelle les titres ont été obtenus :

Expériences utiles :

.....
.....
.....

Ancienneté de **fonction** :

Ancienneté de **service** :

Date du **dernier bulletin de signalement** :

Mention :

Date du **dernier rapport d'inspection** :

Mention :

Etes-vous dans une position administrative particulière : disponibilité pour convenance personnelle, disponibilité pour maladie, mission spéciale, congé pour prestations réduites, etc ...

Si oui, laquelle ?

.....
.....
.....

Joindre également le relevé détaillé des prestations effectuées dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (document « Etats des services » annexe 2).

Date :

Signature :

ANNEXE 2

NOM:

Prénom :

ETATS DES SERVICES

Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre : <ul style="list-style-type: none">• Temporaire (T)• Temporaire prioritaire (TP)• Stagiaire (S)• Définitif (D)	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et niveau	Dates de début et de fin de prestations

Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre : <ul style="list-style-type: none">• Temporaire (T)• Temporaire prioritaire (TP)• Stagiaire (S)• Définitif (D)	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction et niveau	Dates de début et de fin de prestations

Fait à le.....

Signature précédée des nom et prénom :

Place et rôle du conseiller pédagogique transversal au sein du service de conseil et de soutien pédagogiques

- Il fait partie intégrante de l'équipe des conseillers pédagogiques et collabore étroitement avec ceux-ci et leur coordinateur ;
- Il prend régulièrement connaissance des rapports d'inspection et les analyse ;
- Il suit de près les différents projets des secteurs professionnels, de la cellule pédagogique WBE, et s'informe régulièrement des dernières avancées didactique et pédagogique ;
- Il assure l'échange d'informations entre le pôle pédagogique de WBE et les acteurs académiques, belges comme étrangers ;
- Sur demande et d'initiative, il participe à la réflexion pédagogique du pôle pédagogique WBE ;
- Il rédige des documents scientifiques visant à la publicité des éléments suivants :
 - Projets pédagogiques menés hors WBE (Belgique et Étranger) ;
 - Analyses de problématiques intéressantes des établissements WBE et proposition de régulation ;
 - Propositions de projets visant à l'amélioration des activités pédagogiques menées en WBE ;
 - Propositions de projets visant à l'amélioration des activités d'évaluation menées en WBE ;
- Sur demande du coordinateur, il se rend dans une école dans une optique de soutien au pilotage de celle-ci :
 - rencontre la direction ;
 - clarifie la demande avec la direction, analyse les besoins sous-jacents, fixe les objectifs de la mission et envisage avec la direction différentes pistes et stratégies : accompagnement, formation...
 - rencontre les membres du personnel concernés
 - balise le cadre et les limites de l'intervention et contractualise avec les acteurs les conditions de l'accompagnement ;
 - rédige un projet de rapport d'analyse qu'il soumet à la relecture du coordinateur pédagogique ;
 - envoie le rapport d'analyse validé à la direction et au(x) CP(s) concerné(s) par l'intervention subséquente ;
 - assure le suivi et la régulation éventuelle de l'intervention (demande d'informations complémentaires, aide à la résolution des problèmes rencontrés).
 -

Profil du conseiller pédagogique transversal

Sur le plan des qualités humaines :

- il sera disponible et à l'écoute des besoins et préoccupations des enseignants ;
- il sera capable :
 - de créer un climat de confiance et de convivialité ;
 - de prendre des initiatives ;
 - d'agir avec tact, discrétion et équité ;
 - d'avoir un sens aigu de l'organisation ;
- il aura le sens des responsabilités ;
- il sera capable de faire preuve de curiosité et d'ouverture au changement ;
- il sera ordonné, méthodique et rigoureux ;
- il sera capable d'organiser et de planifier son travail.

Sur le plan des compétences relationnelles :

- il fera preuve de sa capacité à travailler en équipe ;
- il sera capable :
 - d'instaurer un dialogue ;
 - de communiquer clairement et efficacement tant oralement que par écrit ;
 - de gérer une réunion ;
 - de favoriser les échanges.
 -

Sur le plan des compétences pédagogiques :

- il aura une expérience pédagogique de l'application des textes et des innovations pédagogiques ;
- il se tiendra informé des innovations pédagogiques et méthodologiques ;
- il sera capable :
 - d'évaluer la portée pédagogique de l'action des enseignants ;
 - de développer des démarches et des attitudes d'interdisciplinarité ;
 - d'analyser la réalité de l'établissement dans le contexte socio-économique proche en lien avec le projet d'établissement ;
- en fonction de la discipline dont il aura la charge, il devra faire preuve :
 - de l'actualisation de ses connaissances en matière disciplinaire ;
 - de sa maîtrise des compétences spécifiques de la discipline ;
 - de la connaissance des modes d'évaluation en vigueur dans le niveau d'enseignement considéré ;
- il sera capable d'animer une démarche de remédiation ;
- il connaîtra l'organisation des structures de l'enseignement.

Sur le plan des compétences administratives :

- il aura, pour le niveau d'enseignement et la discipline dont il aura la charge :
- une connaissance des lois et des règlements y afférents ;
- des connaissances administratives ;
- des connaissances des législations connexes (législation du travail, des droits d'auteurs, ...);
- il sera capable de rechercher, analyser, synthétiser et appliquer les textes légaux et réglementaires.

Sur le plan des compétences techniques :

- il sera capable d'utiliser l'outil informatique ;
- il maîtrisera les compétences techniques de sa discipline (cours techniques et professionnels).

Formation complémentaire du conseiller pédagogique transversal

Pour assurer ces missions, il est formé (ou se forme) à :

- l'apport en pédagogie des sciences cognitives ;
- l'analyse des organisations éducatives ;
- la conception, l'implémentation et la régulation de projet ;
- le pilotage pédagogique des établissements ;
- l'entretien semi-directif ;
- l'évaluation des dispositifs d'accompagnement pédagogique ;
- la rédaction de documents scientifiques ;

Profil de compétences

La personne recrutée est un membre du personnel directeur ou enseignant détenteur d'un titre requis et est nommée à horaire complet dans l'enseignement secondaire de plein exercice.

La détention d'un master en sciences de l'éducation est un plus.